Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 61 (1923)
Heft: 11

Artikel: Le Major Davel et les Lombards
Autor: Reymond, Maxime / Davel
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-217851

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 31.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

61me ANNEE — N° 11. *Fondé par L. MONNET et H. RENOU.* Samedi 17 mars 1923.

CONTEUR VAUDOIS

JOURNAL DE LA SUISSE ROMANDE

PARAISSANT LE SAMEDI

Rédaction et Administration :
Imprimerie PACHE-VARIDEL & BRON, Lausanne
PRÉ-DU-MARCHÉ, 9

Pour les annonces s'adresser exclusivement à la
PUBLICITAS
Société Anonyme Suisse de Publicité
LAUSANNE et dans ses agences

ABONNEMENT : *Suisse*, un an Fr. 6.—
six mois, Fr. 3.50 — *Etranger*, port en sus

ANNONCES
30 cent. la ligne ou son espace.
Réclames, 50 cent.
Les annonces sont reçues jusqu'au jeudi à midi.

Nous avisons les abonnés que les remboursements seront présentés par la poste à fin mars.

ENTRE NOUS, VOISINE

Ne dites pas, voisine, que vous ne l'aimez plus. Vous vous mentez à vous-même et c'est tant mieux qu'il en soit ainsi. Comme si les torts d'un moment pouvaient d'un coup retrancher de la vie les longues années de mutuelle tendresse qui en furent toute la douceur ! Comme si l'intimité parfaite du mariage pouvait s'écrouler, comme cela, d'une fois, parce qu'un heurt l'a fêlé ? Que votre mari se soit rendu coupable envers vous d'une offense grave, c'est entendu, et je ne cherche en aucune façon à l'excuser. Il faut, je crois, oser regarder les fautes bien en face. Ce sont des actes comme les autres qui demandent à être vus de près, à être étudiés et même acceptés *en même temps qu'on cherche à en étouffer le mauvais germe. Ainsi, voisine, je ne prétends point nier ce qui nous occupe, mais seulement le regarder avec vous sans faiblesse ni rancœur. Voici d'une part un mari qui s'accuse avec de très sincères regrets, et voici d'autre part le foyer que sa faute menace de ruine. Ce foyer fût-il toujours tel que ce mari le souhaitait, paisible et gai, offrant à sa lassitude d'homme d'affaires la détente d'une claire intimité, où deux âmes se retrouvent, se comprennent et s'aident l'une l'autre à surmonter l'inévitable journalier ? Ne vous est-il point arrivé, parfois, de déserter ce foyer les soirs peut-être, où secrètement il réclamait votre présence ? Ne l'avez-vous point assombri d'inutiles préoccupations domestiques et n'avez-vous pas aussi bien souvent sacrifié son confort à de vaines apparences de luxe ? Tout ceci n'est pas bien méchant, mais vous savez que ce sont les petites causes qui produisent les plus grands effets. Allez, voisine, une main donnée ne se reprend pas si facilement. Tendez la vôtre, généreusement. Certains pardons sont héroïques. Il y aura quelques jours de trouble et de méfiance, puis vos deux cœurs, reconnaissant chacun dans celui de l'autre l'empreinte profonde de l'ancien amour, se retrouveront plus étroitement unis, plus indulgents et plus compréhensifs de leurs responsabilités, les ayant comprises dans le silence de l'épreuve.*

Que nous voici sentimentales, voisine ! Que voulez-vous, c'est le printemps et la sève fraîche monte au cœur comme le « mousseux » à la tête, les jours de vendange... Tendez la main, voisine.

L'Effeuilleuse.

DJAN GUELIN

DJAN Guelin ètâi on espèce dè taborniô, dè bobet, que volliâvè po ti lè diablio allâ dein lo défrou. Suffit que Marque à la véva avâi 10 louis dè gadze pè Lyon, que l'avâi lè nippès dè son monsu et que lè dzeins lo recriâvon quand vegnâi pèce, Guelin sè fourra dein la boula dè parti assebin.

Quand lo dese à son pére, lo vîlho lâi fe :

— Eh bin tè vu pas gravâ ; n'ein portant prâo pan et prâo ovradzo, mâ se te vâo allâ, va !

Lo pére sè peinsâvé : lo faut laissi férè ; l'est bintout cévè ; et pi on pou dè vatse einradjà lo garetrâ dè volliâi dinsè roudâ.

Adon noutron Djan Guelin fâ férè son passeport ; sa mére lâi câod on bio bissat po sè z'haillons ; son pére lâi baillè on part dè dzaunets, et la né dévant dé parti, va deré *atsivo !* per tot lo veladzo.

Lo leindéman sè lâivè à duè z'hâorès, son pére lâi espliqué lo tsemin, kâ lo pourro Djan qu'étâi on pou pésant n'ètâi quâsu jamé saillâi dè l'hotô, et tracè dâo coté dè Lozena, po lo trein. On étâi ein âoton et ti lè matins y'avâi 'na forta niola. Quand l'est que l'arrevâ âo Tsalet à Gobet, sè trovà pe hiaut que la niola, et lo sélâo que sé lévâvè, fasâi la niola qu'étâi per d'avau, tota rodze. Mon toupin que n'avâi jamé cein vu, ne vayessâi perein du lé d'amont tant qu'âi montagnès ; s'arrétè et sè dese : Mâ, mâ ! iô su-io venu ; m'einlévine se cein ne vâo pas étrè la Mer Rodze ; eh mon Diu se l'allâvè m'arrevâ coumeint à Pharaon, que ia su lo catsimo : « Il voulut passer après les Israëlites, mais les eaux de la mer retournèrent à leur place et il fut noyé avec toute son armée. »

Adon mon lulu coumeinça à grulâ dein sè tsaussès ; ne fâ ni ion, ni dou, sè revirè et retracà contrè la maison, iô l'arrevà dza dévant midzo, mâ ein passeint pè lo prâ po que nion ne lo vayè.

— Eh ! t'és dza quie, que lâi fâ son pére, que maillivè dâi rioutès derrâi la mâison.

— Oh ! câise-tè, que repond, su z'u tant quiè vai la Mer Rodze ; n'é pas étâ fotu d'allâ pe liein et mè su reverî.

— T'as bin fé, que lâi dit son pére, que ne fe pas ébahi dè lo dza revairè, mâ accuta: Lè dzeins sè vont fottré dè tè se tè vayon dza perquie ; tè faut tè catsi on part dè dzo dein lè z'éboitons, ora que lo gros caïon est veindu et ta mére tè portéra à medzi ein alleint tatâ lè dzeneliès, et s'on mè demandè après tè, deri que t'es dein l'étrandzi.

L'est dinsé que firon et mon Djan allâ s'étaidrè su la paille.

Dévai lo né, après abrévâ, tandi que lé dzeins ramessivon pè lo tsemin, après lè vatsès, vouaiquie lo pére Guelin qu'a dâi résons avoué son vesin, rappoo à n'on bocon dè bumeint que volliâvon ti dou, po cein que l'étâi à râ la bouenna. Ma fâi cein amenâ dâi gros mots et l'étiont prêts à sè vouistâ.

Lo Djan qu'accutâvè cein et que guegnivè pè lo perte d'on niâo qu'avâi châotâ à n'on lan dâi z'éboitons, dzemelhivè dè ne pas poâi allâ reveindzi son pére. Adon à n'on momeint iô la colére lâi montè à la téta, l'âovrè lo guintset dè la dzenelhire, que baillivè dein lè z'éboitons, soo son bré, fâ lo poeing et criè âo vesin :

— Jean-Louis ! eh pouèson ! se n'iro pas dein l'étrandzi, quinna brochà tè fotré !

LE MAJOR DAVEL ET LES LOMBARDS

LE premier ancêtre connu du major Davel est Pierre Davel, *lombard*, habitant à Riex, à la fin du quinzième siècle, soit en 1500. Que signifie ce qualificatif de lombard ?

Le registre, un rentier du prieuré de Lutry, qui contient cette indication, mentionne d'autres « lombards » : Nicolas de Mex, à Savuit, Antoine de Castelloz, à Sales, Guillaume Lyon, sous Epesses, Jean Lyn, à Riex. On trouve des mentions semblables dans d'autres registres contemporains : Antoine Janyn, à Cremin ; Georges de Mex, aux Râpes de Villette ; Janin de la Portaz, à Cully ; et dans une autre région, en 1484 déjà, Dominique de Pernolla, à Renges.

Tous ces gens viennent-ils de Lombardie ? A première vue, on serait tenté de le croire. Les documents contemporains nous apprennent, par exemple, que Georges de Mex était originaire du diocèse de Novare ; Antoine de Castelloz aussi, et à la même époque apparaît dans la même région Dominique Mercanton, dont nous ne connaissons pas la profession, mais qui est du même diocèse.

Cependant ce n'est pas sûr. Prenez Pierre Davel. Rien ne nous indique son origine. Mais le nom de Davel est fréquent au pays de Vaud. Un Davel est bourgeois de Nyon en 1312. Uldry Davel est à St-Prex en 1358, et l'une de ses parentes s'appelle Rolete la Davella. Jacod et Giroud Davel sont à Prilly en 1340. Aymonod Davel est au quinzième siècle l'un des bienfaiteurs des dominicains de Lausanne. Ce nom même de Davel est roman. D'après le commissaire Piccard, c'est l'équivalent de *Davi*, dans le patois de Lavaux, et de fait les actes du seizième siècle appellent Pierre Davel et son fils Laurent aussi souvent *Davyd, Dave*, que Davel. Or, un *david*, ou *davier*, est une tenaille de tonnelier qui sert à relier les douves, que l'on appelle aussi *dauves, daves*. Et, en effet, au dix-septième siècle, les Davel de Cully portaient un davier dans leurs armes.

Tout cela nous permet de supposer que Pierre Davel n'était pas nécessairement originaire de Lombardie, mais qu'il était de chez nous.

Le comestible le meilleur marché,
deux fois plus substantiel que les œufs et la viande, et proportionnellent deux fois moins cher, est le CACAO — TOBLER — en paquets plombés. **Prix fortement réduit à 25 centimes** les **100 grammes** (1/4 de livre).

On peut le penser d'autant plus qu'il est certain que le terme *lombard* ne s'est pas appliqué exclusivement à des gens venant d'Italie. On sait, par exemple, qu'au moyen âge, c'était le nom ordinaire des banquiers.

Pierre Davel était-il donc banquier ? Mais, pour cela, il faudrait admettre des banquiers à Savuit, à Sales, à Epesses, à Riex, à Cremin, à Renges, etc. Ce sont sans doute là de beaux villages. Mais on y voit mal la boutique d'un changeur, telle qu'elle existait au quinzième siècle. Il faut donc chercher autre chose.

Les documents contemporains nous viennent heureusement en aide. Les comptes de la commune de Villeneuve montrent qu'en 1412 un « lombard » refit le clocher de l'église ; en 1445, un autre travailla à la chambre de l'horloge ; en 1460, d'autres refirent le mur de ville. A la même époque, on emploie à Lausanne des « lombards » à la construction de l'Hôtel de Ville.

Nous y voyons maintenant plus clair : un lombard est un maçon, et comme ceux de Lavaux sont disséminés dans les villages, nous nous représentons très bien entrepreneurs de maçonnerie. Aujourd'hui encore, beaucoup d'entre eux nous viennent du diocèse de Novare. Il n'y a donc rien de nouveau sous le soleil.

C'est ainsi que lombard a pu devenir synonyme de maître-maçon. Mais aujourd'hui tous les maîtres-maçons ne nous viennent pas de Lombardie. Il en était de même autrefois, et c'est pourquoi nous pouvons croire que Pierre Davel, tout lombard qu'il fût, était bien Vaudois.

Au surplus, ce n'est pas sans intérêt que l'on constate la présence de tous ces « Lombards » à Lavaux à la fin du quinzième siècle. C'était une belle période pour la construction. La bourgeoisie y était riche, et les vignerons aussi. On reconstruisit les églises, à Villette, par exemple, et de nombreuses maisons privées datent de cette époque. Il y avait de l'ouvrage pour Pierre Davel et les siens. *Maxime Reymond.*

A PROPOS DE DAVEL

DANS le *Dictionnaire Historique du Canton de Vaud,* publié par M. le professeur Mottaz, à l'article *Renens,* on lit ce qui suit :

« L'école de Renens (village) possède une cloche intéressante. Elle a 42 cm. de diamètre et 35 cm. de hauteur. On y voit une inscription en lettres gothiques et elle date du commencement du seizième siècle. La tradition affirme qu'elle se trouvait autrefois dans la chapelle de la Maladière, à Vidy, et qu'elle sonna le glas pour la mort de Davel. Elle fut donnée à la commune de Renens. Elle a un son excellent. »

Il serait du plus haut intérêt de connaître l'histoire de cet antique bronze et en particulier de savoir si l'origine que la tradition lui attribue est exacte. Dans le cas affirmatif, il mériterait d'être classé au nombre des monuments historiques. Quelque érudit serait-il à même de satisfaire notre curiosité ? *Rocharnon.*

Santé. — M. X., horloger, avait sa femme malade depuis quelque temps.
— Comment va madame ? lui demanda-t-on.
— Oh ! elle va joliment mieux, répondit-il ; mais elle est encore en réparation.

Pas trop n'en faut. — Mme C. vante partout l'esprit et les fines saillies de son cher époux. Un jour que celui-ci la faisait rire aux larmes :
— Que c'est donc bête, s'écrie-t-elle, d'avoir de l'esprit comme ça !

Inventaire. — Le préposé d'une faillite et son copain dressent l'inventaire du failli.
Le préposé. — Inscrivez une bouteille de Dézaley.
Le copain (débouchant et flairant la bouteille). — Mais c'est de l'Aigle.
Dix minutes après :
Le préposé. — Inscrivez : une bouteille vide.

Un estomac qui travaille trop menace le cœur. Les personnes agées ne devraient plus prendre que des aliments légers et très substantiels. Ils les trouveront dans le CACAO — TOBLER - en paquets plombés. 100 gr. (1/4 de livre) leur offrent l'équivalent de deux œufs ou de 2/5 de livre de viande, et ne **coûtent plus, depuis le dernier rabais, que 25 centimes.**

BLANCHE

(Suite.)

Surprise du ton brutal que je prenais, elle s'éloigna hésitante, puis, revenant doucement, elle se pencha sur mon épaule. Je sentis le frôlement de ses cheveux humides sur ma joue... cela chatouillait ; je ne bougeais pas. Mon premier mouvement d'impatience était tombé. Elle appuyait à présent sa tête contre ma tête, sa tempe battait contre ma tempe, et, au travers de sa chevelure mouillée, la chaleur de sa chair me brûlait. Je voyais, posée sur mon épaule, une main blanche, d'une blancheur ressortant mieux sur le noir de l'étoffe. Je voyais trembler des doigts mignons... Soudain Blanche m'embrassa, et, se relevant confuse :

— Es-tu fâché ?

— Oh !... Comment ?... je... de quoi ?

— De ce premier baiser ?

J'allais lui répondre en le lui rendant, quand la porte s'ouvrit et Mme Nicod apparut sur le seuil. Mme Nicod était une respectable et vieille veuve, chargée de la surveillance de Blanche. Mme Nicod, en train de tricoter, regarda par dessus ses lunettes, le front incliné.

— Eh bien ! on ne se presse pas d'obéir, Mademoiselle Blanche ?

— Si, si, j'étais prête à vous rejoindre quand vous êtes entrée.

— Savez-vous que la foudre est descendue dans le jardin des Tronchet, le gros arbre s'est abattu, brisé.

— Ce doit être le vacarme que...

— Tu es copieusement arrosée, mon enfant, es-tu sortie ? Juste ciel ! Et ta jupe, ta jupe rose! Tu n'es pas raisonnable, mon trésor !

— Ne la grondez pas, Madame Nicod, j'ai ouvert la fenêtre, et... la faute en est à moi.

— Oui, oui, je comprends. Je vous excuse. Allons, ma colombe, ne demeure pas ainsi, tu attraperas quelque mauvais rhume, viens, mon ange.

Et comme ma cousine se retirait sans autre :

— Comment, tu ne souhaites pas le bonsoir à Monsieur Robert ?

Blanche revint sur ses pas, ébaucha une révérence, et faiblement :

— Au revoir, balbutia-t-elle.

— Que tu es sotte ! Touche-lui donc la main ; entre parents est-ce qu'on se gêne ? On dirait franchement que tu as été élevée seule en pleine forêt. A dix-huit ans il faut être moins sauvage et oser lever les yeux. Bon, tu rougis, à présent !

Alors, la jeune fille me tendit le bout de ses doigts en fixant un dessin sur le tapis, par terre. Mme Nicod me salua à son tour, et avec le sourire indulgent des mères qui gâtent leurs mioches, elle désigna sa protégée d'une œillade :

— Pardonnez-lui, dit-elle, elle sort d'un pensionnat, elle est très timide avec les messieurs, c'est compréhensible, n'est-ce pas ?

— Oui, cela lui passera.

— J'en doute. On est d'une sévérité dans les internats ! Elles en sortent toutes les mains jointes et les paupières baissées !...

* * *

Elles s'en allèrent, Blanche derrière Mme Nicod. Au détour du corridor, la petite ralentit sa marche, m'appela très bas : « Robert ! », plaça deux doigts sur ses lèvres, m'envoya un baiser et disparut en sautillant. *Tra, la, la, la, la, la, la,* chantait-elle en s'enfuyant; *tra, la, la, la, la, la, la,* répéta une sorte d'écho bourdonnant dans mon cerveau ; *tra, la, la, la, la, la, la,* entendis-je dans le lointain...

Le vent s'était calmé, et tandis qu'il s'assoupissait tendrement dans les feuilles, je voulus déchiffrer encore une fois les phrases de mon cahier : *Pour inscrire un carré dans un.....* Zut ! les caractères avaient pâli ; bientôt ils semblèrent se brouiller avec les couleurs, mes paupières battirent toujours plus fréquemment, ma tête croula sur ma poitrine, je m'endormis, dorloté par une voix imperceptible qui fredonnait comme en un rêve : *tra, la, la, la, la, la, la, la !...*

* * *

Le lendemain, *tra, la, la, la, la, la, la,* j'obtenais la note un de mathématiques sur un maximum de six points... *la, la... la, la... André Marcel.*

AU BERCEAU DE LA PIPE

LE tabac qui compte aujourd'hui, dans toutes les parties du monde tant d'amis et tant d'ennemis, ne fleurissait encore, il y a quatre cents ans, que sur le sol d'Amérique. Les colons du seizième siècle empruntèrent l'usage du calumet aux peuplades sauvages au milieu desquelles ils étaient venus s'établir et pendant que les races latines poursuivaient la conquête du double continent, dont Christophe Colomb leur avait révélé l'existence, l'herbe américaine, introduite successivement en Espagne, en France, en Angleterre, en Italie, commençait de son côté la conquête de l'Europe.

On sait que c'est l'ambassadeur Jean Nicot qui, en 1559, importa du Portugal *l'herbe à la reine* ou le *Petun* comme on nommait alors le tabac.

Dès 1621, le tabac figurait dans le budget des recettes de la France comme un objet de consommation imposable. La première taxe mise sur le petun était de quarante sous par cent livres pesant ; elle fut portée en 1632 à sept francs ; en 1644 à dix francs. On ne se faisait déjà aucun scrupule d'imposer une denrée qui, en réalité, ne devient indispensable qu'à ceux qui le veulent bien.

Le monopole des tabacs fut créé en 1674. On l'afferma d'abord 600,000 livres ; en 1787, il rapportait à l'Etat 30 millions et coûtait le triple aux consommateurs.

Sous Louis XIV, les fumeurs payaient le tabac vingt sous la livre en gros, vingt-cinq sous en détail. En 1718, la Compagnie des Indes, devenue concessionnaire, portait le prix de la livre à quarante et cinquante sous, gros et détail ; puis bientôt après à 50 et 60. En 1789, le prix courant du tabac était, chez les débitants, de 4 francs la livre. Le monopole fut abandonné en 1791 et rétabli par un décret du 29 décembre 1810.

En 1869, la consommation du tabac atteignait en France le chiffre de trente-deux millions de kilogrammes et elle n'a pas cessé de monter ni de fournir un sérieux chiffre de revenus à l'Etat.

Or, s'il est admis que les Européens ont appris à fumer des sauvages de l'Amérique, il est certain d'autre part que la pipe était connue longtemps avant l'introduction du tabac et que celui-ci n'aurait été introduit que comme supérieur aux narcotiques anciennement utilisés.

En 1844, l'archéologue Cochet fit la découverte, à Neuville, dans la Seine-Inférieure, d'un cimetière gallo-romain dans lequel il trouva une superbe collection de pipes en terre.

Il négligea de les recueillir, pensant qu'elles remontaient tout au plus au temps de Henri III et le regretta en lisant par la suite, dans l'ouvrage du savant Colingwood Bruce sur le mur d'Adrien, la description et la reproduction d'un grand nombre de pipes de terre appartenant incontestablement à la période romaine.

Ces pipes, retrouvées dans des fouilles qui révélèrent des vestiges de murailles romaines, sont si communes qu'en Irlande, où on les rencontre fréquemment, elles sont connues sous le nom de « pipes danoises » et en Ecosse sous celui de *pipes de fées :* « Celtic elén pipe ».

Keferstein et Wachter parlent aussi de pipes en terre noire découvertes en Allemagne dans des ruines de l'époque romaine et même dans des tumuli celtiques.

On a découvert également de ces pipes antiques dans un très grand nombre de villages suisses, notamment à Avenches, à Morges, à Saint-Prex.

A Develier, dans le Jura Bernois et à Augst, dans le canton de Bâle, on a découvert des pipes romaines en fer, dont un spécimen est conservé au musée d'Avenches.

Ces pipes, qui appartiennent à l'ère celto-romaine, démontrent surabondamment que la cou-